

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 juin 2022

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 07 octobre 2021 lui portant délégation.
- Ajout d'un point à l'ordre du jour : Confirmation de la compétence optionnelle « Eclairage Public » du Syane pour les investissements et la maintenance/exploitation.
- Présentation (incomplète) du projet de déploiement de la fibre optique sur la commune (en l'absence de la représentante du Syane, empêchée).

- Le Conseil Municipal :
 - 1- DÉCIDE d'augmenter le temps de travail d'un agent en CDI ;
 - 2- DÉCIDE de créer un ½ poste d'Atsem en vue de l'ouverture d'une 3^{ème} classe maternelle à l'école du Pont du Loup ;
 - 3- DÉCIDE de créer la « Commission des Menus » en restauration scolaire ;
 - 4- VALIDE le règlement du marché dominical de Monnetier, FIXE les tarifs et AUTORISE le Maire à désigner un placier ;
 - 5- DÉCIDE une augmentation du prix d'achat des repas de restauration scolaire pour tenir compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans le contexte économique actuel ;
 - 6- VALIDE le règlement et FIXE la tarification du service périscolaire pour l'année 2022/2023 ;
 - 7- DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Amigale du personnel » ;
 - 8- DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'Arve et Salève pour la RGPD ;
 - 9- DÉSIGNE un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Salève.
 - 10- DÉCIDE d'ajourner sa décision sur la modification de la compétence optionnelle « Eclairage Public » dans le cadre du transfert de compétence au Syane.

Informations et questions diverses

Fait à Monnetier-Mornex le 24 juin 2022
Le Maire,
Ludovic WISZNIEWSKI



L'Adjoint au Maire
.....C. AUGUSTIN
Par délégation.